

Villinfo VIIII Infos



Le mot du maire

Les réunions du conseil municipal

Informations diverses

Les infos des associations

Bulletin Municipal 4ème Trimestre 2015 N°85





Chers Villois et Villoises,

Pour les élus, la fin de l'année est souvent le moment de faire le point.

Qu'a-t-on fait d'important cette année, quels sont nos projets et les orientations pour l'avenir ?

Comme de nombreuses communes, nous devons sans cesse nous adapter aux nouvelles réglementations, et nous orientons nos projets vers la nécessité et les obligations que nous avons.

Je ne vais pas vous détailler toutes les actions que nous avons menées au cours de cette année, mais quelques-unes méritent d'être mises en avant :

- la totalité des travaux rue du moulin du chapitre a été réalisée et le cheminement piétonnier permet en toute sécurité de marcher le long de cette voie,
- l'achat d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière est en cours et nous pourrons ainsi déposer une demande de subvention pour finaliser le projet,
- l'étude pour le Plan Local d'Urbanisme est amorcée et c'est une tâche importante, à laquelle vous serez associés, qui nous attend. Les appels d'offres pour le choix du bureau d'études qui nous aidera dans cette démarche, seront lancés à la fin de ce trimestre,
- pour la fin de ce trimestre également, des radars pédagogiques pour lesquels nous avons obtenu une subvention de l'Etat au taux de 50%, seront installés aux entrées du village, rue des Antes, rue du Château et rue de la Bernardie. Nous espérons ainsi réduire la vitesse des véhicules dans l'agglomération.

En ce qui concerne le matériel, nous avons fait l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour équiper les agents techniques, de matériel performant et, progrès et nouvelle technologie obligent, nous avons installé un vidéoprojecteur dans la salle de la mairie.

Petit à petit, et d'année en année, avec l'équipe municipale, nous essayons de tenir notre objectif qui est de maintenir voire d'amplifier le dynamisme et le bien-être de vivre à Ville.

Le Maire, Philippe BARBILLON



Recensement Citoyen

Les jeunes gens nés en OCTOBRE, NOVEMBRE et DECEMBRE1999 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

Médiathèque communale

Grâce au Foyer Rural, nous avons fait l'acquisition d'une vingtaine de livres pour les adultes (romans récents, histoire locale dont la moitié sur la guerre de 14-18), de plus de quatre-vingt livres pour les tout-petits et pour le jeune public.

Le 6 décembre prochain, jour du premier jour des élections régionales, nous ouvrirons les portes de la médiathèque et ferons une brocante de livres de 14 h à 18 h.

Elections régionales

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre prochains.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Horaires du secrétariat

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI de 18h30 à 19h30

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34.

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.



Fermeture du secrétariat

En raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du LUNDI 26 OCTOBRE au VENDREDI 30 OCTOBRE inclus.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter : M. Barbillon au 03.44.09.24.20, M. Valck au 03.44.09.35.75, Mme Hallu au 03.44.09.24.00,

Bibliothèque de VILLE

Lecture pour les tout petits et jeune public

Calendrier 4ème trimestre 2015

OCTOBRE	Tout petits	Vendredi 9	10 h à 11 h	Lectures diverses
	Tout petits et jeune public	Vendredi 23	10 h à 11 h	« Histoires d'avoir un peu peur »
NOVEMBRE	Tout petits	Vendredi 13	10 h à 11 h	Lectures diverses
DECEMBRE	Tout petits	Vendredi 11	10 h à 11 h	Lectures diverses
	Tout petits et jeune public	Mercredi 23	10 h à 11 h	« Histoires d'hiver »





STATIONNEMENT GENANT SUR LES TROTTOIRS

1) Le code de la route :

R417-10 : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

R147-10/II, 1°: Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur trottoirs, passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

2) Les risques en cas de non-respect de cette règle :

Une verbalisation d'un montant de 35 euros envers le contrevenant qui risque également une mise en fourrière de son véhicule.

Ces deux articles du code de la route visent avant tout à protéger les piétons.

Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes.

Ce type de stationnement est très fréquent devant le domicile, et dans plus de la moitié des cas, il existe pourtant des places libres sur voirie à proximité immédiate du domicile.

Devant la configuration des rues de la commune, nous ne pouvons tolérer le stationnement sur trottoir ou « à cheval » qu'aux deux conditions suivantes :

- 1) Qu'un passage d'un mètre soit laissé pour les piétons ainsi que les poussettes.
- 2) Que ces stationnements soient effectués de manière à gêner le moins possible la circulation des autres véhicules, et notamment les cars et les camions de ramassage des poubelles.



Le Père Noël sera à Ville le SAMEDI 19 DECEMBRE

Le matin,

distribution des colis aux personnes âgées de 65 ans et plus
et à partir de 18 heures dans la cour de l'école,
tous les Villois et les Villoises sont invités
à partager un moment convivial
autour d'un chocolat ou d'un vin chaud



Etat Civil

Naissances:

Charlotte ISAAC, le 12 juillet

Mariages:

José QUATREVAUX et Marie-Line LEVERT, le 18 juillet Tony GILLET et Valérie BRANQUART, le 8 août Benjamin DUFEY ET Vanessa PINARD, le 22 août

Décès:

Monsieur Bernard PEUVREL, le 6 septembre

Cérémonie du 11 novembre

Elle aura lieu à 9 heures au monument aux Morts, en présence des élus, des associations et de la fanfare « La Vaillante ».

Rassemblement à la mairie, à 8h45.

Elle sera suivie du verre de l'amitié.



Inscriptions sur les listes électorales Rappel

Les inscriptions sur les listes électorales de la commune seront enregistrées du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015, dernier délai.

Attention, quand vous changez de commune, l'inscription sur les listes de votre nouveau domicile n'est pas automatique. Vous devez déposer une demande, soit en venant au secrétariat aux heures d'ouverture, soit sur le site internet **mon.service-public.fr**

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 1er mars 2016 seront inscrits d'office. Ils recevront une notification d'inscription. Si ce n'était pas le cas, ils doivent venir en mairie pour s'inscrire.

Taille d'arbres et entretien des trottoirs

Nous vous rappelons que vous devez tailler les branches des arbres et des arbustes qui dépassent de votre propriété sur le domaine public, et particulièrement sur les trottoirs afin de laisser le passage aux piétons, et bien entendu, d'en ramasser ensuite, les branchages et les feuilles. Cela est évident, mais cela va toujours mieux en le disant ...

Pour ce qui est des trottoirs, il est rappelé que l'entretien de la partie qui se trouve devant votre propriété est à votre charge. N'oubliez pas en temps de neige et de verglas, de dégager le passage pour éviter les chutes.



Ramonage des cheminées

Bientôt l'hiver : Le ramonage des cheminée doit être effectué, en principe, avant la remise en service de vos appareils de chauffage. Vous pouvez prendre la société de votre choix. N'oubliez pas car, en cas de problème, l'assurance vous demandera un certificat de ramonage.

Campagne de betteraves

La saison de ramassage des betteraves arrive. Nous recommandons aux riverains concernés par le passage des camions, de garer leurs véhicules à l'intérieur des propriétés afin d'éviter tout accrochage et, comme chaque année, nous vous demandons un peu de compréhension quant aux nuisances occasionnées pendant cette période.



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 septembre 2015

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet - Hervé Brunel - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Procurations</u>: Jocelyne Hallu à Philippe Barbillon - Marie-José à Pont Nadège Denizart - David Cresson à Gilles Trouillet - Eliane Avot à Denis Valck.

Secrétaire de séance : Christophe Carton

Compte rendu de la réunion du 26 juin 2015 adopté à l'unanimité.

Annulation de délibération

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du Conseil municipal du 26 juin 2015, il avait été décidé la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, cette délibération ne rentre pas dans le cadre de la légalité et qu'il convient de l'annuler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

approuve l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2015 concernant la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2015

Délibérations de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, au recrutement d'agents contractuels de remplacement et au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour le remplacement du personnel ou pour le recrutement d'agents saisonniers, Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.
- à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- à recruter des agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs.
- de charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

<u>Concours du Receveur Municipal – Attribution</u> d'indemnité

Le conseil municipal,

- Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

DECIDE:

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Eric IMBERT, receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.





REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport d'activité et comptes administratifs 2013 de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) réalisent tous les ans un rapport d'activité qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la CCPN aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le rapport d'activité et les comptes administratifs 2013 sont adressés à chaque maire des communes membres avant le 30 septembre 2014 ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du rapport d'activité et des comptes administratifs 2013 de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.
- dit qu'un exemplaire de cette délibération sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Achat de radars pédagogiques

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 26 juin 2015 décidant l'installation de 3 radars pédagogiques aux entrées de la commune,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 août 2015 octroyant une subvention à la commune pour l'achat de ces radars, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, aux taux de 50% du montant Hors Taxes,

Après avoir étudié le devis de la Société ÉlanCité qui s'élève à 7 776.45 € HT (soit 9 331.74 € TTC) et après enavoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- d'acheter 3 radars pédagogiques auprès de la société ÉlanCité pour un montant de 7 776.45 € HT (soit 9 31.74 € TTC),
- de donner l'autorisation au maire de signer le devis correspondant.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 108.50 € provenant du remboursement par Monsieur F¤ncis Fournier, de l'eau utilisée à la salle polyvalente de Ville lors de l'installation de son alambic en juillet 2015.

Décision modificative de crédits - Portes Toilettes Ecole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-4 200.00
023	023		Virement à la section d'investissement	4 200.00
21	21318	ONA	Autres bâtiments publics	4 200.00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opéra- tion	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	4 200.00

Questions diverses

- Un courrier sera adressé à la société des Courriers automobiles Picards concernant le transport des élèves du collège, le mercredi. Les enfants sont laissés sur la place Saint Jacques à Noyon au lieu du collège Paul Eluard.
- Les tours de bureau pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 sont établis.
- Monsieur le Maire transmet au conseil municipal les remerciements de l'association « Les Gais Ville à Joie » pour la subvention versée par la commune.





COMITE DES FETES DE VILLE

Comme le veut la tradition dans notre commune, les Aubades se sont tenues le samedi 8 août dernier avec de nombreux enfants qui se sont investis dans la décoration de leurs vélos, à qui nous disons un grand MERCI. Mais nos remerciements vont également aux nombreux habitants qui ont su nous réserver un accueil chaleureux.



Ces aubades ouvrent la fête communale qui s'est tenue jusqu'au lundi avec les manèges pour petits et grands.



Nos prochaines manifestations seront :

- * La soirée Moules-Frites le samedi 17 octobre,
- * Halloween avec les Galopins le samedi 31 octobre,
- * Vin chaud avec visite du Père Noel le samedi 19 décembre.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour ces futures manifestations.

A très bientôt.





LES GALOPINS

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ». Toutes nos actions ont pour but la récolte de fonds pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy.

L'année scolaire précédente, nous sommes heureux de vous annoncer un bénéfice qui nous a permis de redonner 700 euros à chacune des 7 classes du RPI. Pour cela, nous remercions toutes les enseignantes, les parents, les enfants, les bénévoles ainsi que tous les participants aux différentes manifestations, pour vos présences qui ont été plus rares cette année, mais nous sommes sûres de pouvoir compter sur vous pour cette nouvelle année scolaire

Une nouvelle année commence avec au programme des tonnes d'idées :

- Septembre : élaboration des photos pour le calendrier des Galopins de 2016, en vente à partir du mois d'octobre.
- Dimanche 11 octobre 2015 : Bourse aux jouets, vêtements de 0 à 12 ans à la salle des fêtes de SUZOY. Inscriptions les 2 et 5 octobre aux horaires de mairie à Ville.

EXPOSANTS	EMPLACEMENT	
REGROUPEMENT SCOLAIRE	2 € la table d'1,20 m	
HORS REGROUPEMENT SCOLAIRE	3 € la table d'1,20 m	

- Samedi 31 octobre 2015 : après midi Halloween avec jeux et concours de déguisements + soirée Halloween avec repas dansant.
- Achats groupés de chocolats ORDISCOM, de saucissons, pâté et de produits de canard (foie gras, manchons,...) ouvert à tous.
- Achats groupés de sapins de Noël à venir chercher à la grande de Passel les 28 et 29 novembre 2015.
- Dimanche 13 décembre 2015 : Marché de Noel à Ville.

Et encore pleins d'autres projets à venir, nous vous transmettrons les dates dès que possible.

Pour toutes ces actions, tout le monde peut participer ou profiter de nos achats groupés, alors n'hésitez pas à nous contacter.

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!

Les Galopins

PERSONNES A CONTACTER POUR TOUTE INFORMATION:

Présidente: Cindy CRESSON: 06 19 83 72 22
Trésorière: Séverine ILLOUL: 06 25 03 62 68
Secrétaire: Véronique DUDOMAINE: 06 25 12 46 05



La Compagnie d'Arc

Les activités continuent :

- initiation le mercredi de 14 h à 16 h.
- entrainement le lundi de 15 h à 17 h au jeu d'arc ou à la salle polyvalente.



Nous souhaitons" bon vent" à Hélori Grémont qui nous quitte et accueillons Nathan Tibert chez les minimes. La compagnie garde ainsi un effectif de onze tireurs: six adultes et cinq jeunes.

Nous avons participé aux concours particuliers de Morlincourt et de Blérencourt. Le dernier aura lieu à Salency fin octobre.

Le tir des chevalières s'est déroulé le 19 septembre, les meilleures flèches reviennent à Anne-Marie Louvigny pour les adultes et à Lilas Colinet pour les jeunes.

Réservez dès maintenant les dates des 14 et 15 novembre pour un loto organisé à Ville avec la compagnie de Chiry.

Les Gais Ville à Joie

Dates des activités pour le 4ème trimestre 2015

Octobre	1er	15	29
Novembre		12	
Décembre		10	24

Notre loto annuel aura lieu le samedi 24 octobre à la salle polyvalente de Ville

Renseignements: Madame Bernadette Villain



Le JEUDI 26 NOVEMBRE

à 20 H 30

à la salle polyvalente

Ville accueille le SPECTACLE « OTHELLO »

de Sha-



kespeare adapté par la Compagnie du ZIEU

Cette variation sur Othello est une forme théâtrale légère.



Vivre chez soi en toute autonomie

La Carsat Nord-Picardie propose des aides financières permettant d'adapter son logement dans le cadre du maintien à domicile et de la lutte contre la précarité énergétique.

Vous êtes locataire ou propriétaire du parc privé et, avec l'avancée en âge, votre domicile nécessite des aménagements. La Carsat Nord-Picardie dans le cadre de ses missions de préservation de l'autonomie met en place plusieurs dispositifs d'aides, de la simple installation de petits équipements à la réalisation de travaux d'adaptations.

Présence vous propose de les découvrir ou redécouvrir!

Le Kit prévention : les aides techniques pour mieux vivre au quotidien

Votre domicile vous pose des problèmes dans certaines actions du quotidien et vous craignez de chuter ?

Le Kit Prévention est là pour vous permettre de vous équiper et d'installer du matériel pour réduire le risque des chutes et vous rendre la vie plus facile. C'est une aide financière sous la forme de forfaits de 50, 100 ou 200 euros selon le nombre d'aides techniques à installer.

Quelles sont les aides techniques concernées ?

Il s'agit d'équipements simples et peu coûteux.

En voici quelques exemples:

- o les rehausseurs de WC et d'assise (chaise, fauteuil, etc)
- o les planches de transfert et les sièges de baignoire
- o les tabourets et les sièges de douche
- o les tapis antidérapants
- o les barres d'appui
- o les mains courantes d'escaliers

les kits de balisage lumineux.

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de ces aides, vous devez être retraité au régime général, résider dans l'un des 5 départements du Nord Pas-de-Calais Picardie et transmettre un dossier de « demande d'aide pour bien vieillir chez soi » au service Action Sociale Vieillesse (ASV) de la Carsat Nord-Picardie.

Si vous remplissez les critères d'éligibilité, vous bénéficierez d'une évaluation à votre domicile, par un professionnel mandaté par la Carsat Nord-Picardie.

Cette évaluation globale aura pour but de faire le point sur votre autonomie et vos fragilités pour, en fonction de vos besoins, aboutir à un kit Prévention.

L'adaptation du logement

Certaines pièces de votre domicile ne sont plus adaptées à vos capacités physiques ou sont trop consommatrices en énergie?

Les aides à l'habitat proposées par la Carsat Nord-Picardie, vous accompagnent dans la mise en place de vos travaux, dans le cadre de la préservation de l'autonomie et de la lutte contre la précarité énergétique.

Pour quels types de travaux ?

Quelques exemples de travaux pris en charge par la Carsat Nord-Picardie :

- o le changement de baignoire en douche
- o la pose d'un sol antidérapant
- o le remplacement d'un chauffage défectueux
- o l'aménagement des sanitaires et des toilettes
- o l'isolation des pièces de vie
- o Le remplacement d'un système de chauffage

Informations diverses



Quel accompagnement dans la réalisation des travaux ?

La Carsat Nord-Picardie missionne pour vous accompagner et vous soutenir durant la réalisation de vos travaux un professionnel spécialiste de l'habitat, qui viendra à votre domicile pour vous aider à établir votre projet d'adaptation.

Cet intervenant a pour mission de déterminer les travaux nécessaires et leur coût, mais également de vous accompagner dans la recherche de devis, dans leur analyse, ainsi que dans le montage du dossier de financement et ce, jusqu'à la fin des travaux.

Pour quel type d'aide?

Les aides financières accordées par notre organisme varient entre 2 500 et 3 500 euros et sont attribuées en fonction de vos ressources.

En pratique comment en bénéficier ?

Pour obtenir une aide au titre de l'habitat, vous devez transmettre un dossier de « demande d'aide pour bien vieillir chez soi » aux services de l'ASV.

Vous bénéficierez ainsi de l'évaluation globale qui pourra donner lieu à une aide à l'habitat.

Pour obtenir un dossier de « **demande d'aide pour bien vieillir chez soi** », faire la demande auprès du Pôle Relations Structures et Usagers via :

o le numéro de téléphone unique : 3960 (prix d'un appel local)

l'adresse Internet polersu@carsat-nordpicardie.fr

le courrier à : Carsat Nord-Picardie Pôle RSU 11 allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex

RENSEIGNEMENTS SUR LES IMPÔTS

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise informe ses usagers sur la mise en place d'un service de renseignement à distance pour les usagers particuliers :

Toute l'année, il est en effet possible de joindre un interlocuteur, par téléphone, du lundi au vendredi de 08H30 à 19H00 sans interruption, en appelant le **0811.36.36.00** ou par courriel à l'adresse financespubliques60@dgfip.finances.gouv.fr.

Le service est personnalisé. Il permet de traiter directement, et en toute confidentialité, les demandes courantes (modalités de calcul de ses impôts, réclamations, demande de délai de paiement, mensualisation, obtention de Justificatifs) sans autre démarche.

À l'occasion des prochaines échéances de paiement de l'impôt sur le revenu (au plus tard le 15 septembre 2015), de la taxe foncière (au plus tard le 15 octobre 2015) et de la taxe d'habitation (au plus tard le 16 novembre 2015), les horaires pour bénéficier de ce service sont étendus :

de 8H30 à 22H00

les lundi 14 et mardi 15 septembre les mercredi 14 et jeudi 15 octobre les vendredi 13 et lundi 16 novembre mais aussi...

les samedi 12 septembre et 14 novembre de 9H00 à 19H00





Conseils pour une meilleure forme après 60 ans en menus types

Une journée

en trois repas équivalents, aux petits plats bien mitonnés Ces types de journées alimentaires doivent, bien entendu, être adaptés au nombre de repas dont vous avez besoin et aux plats que vous aimez.

Des repas simples et équilibrés.



Exemples:

PETIT DÉJEUNER

Café/chicorée au lait Biscotte + beurre + confiture Jus de fruits frais

DÉJEUNER

Asperges vinaigrette
Steak haché, pommes sautées
Fromage
Poire (ou autre fruit frais)

DÎNER

Croque-monsieur + salade Compote

-0-0-0-0-0-0-

PETIT DÉJEUNER

Chicorée au lait sucré pain, beurre/confiture/miel *ou salé :* pain, beurre, fromage Kiwi (ou autre fruit frais)

DEJEUNER

Concombre en salade
Gratin de poisson sauce béchamel
+ pommes vapeur + haricots verts
Clafoutis aux mirabelles

DÎNER

Soupe de légumes Soufflé au roquefort Yaourt aromatisé

-0-0-0-0-0-0-

PETIT DÉJEUNER

Orange pressée Gâteau de riz individuel

DÉJEUNER

Gratin de macaronis au jambon Pomme (ou autre fruit frais)

DÎNER

Salades mêlées d'hiver aux fromages et pain complet grillé Lait chaud au miel et fleur d'oranger

-0-0-0-0-0-







Communiqué de presse

NOUVEAU : DECLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT EN LIGNE

Depuis le 1^{er} septembre 2015, le compte ameli propose un nouveau service à ses adhérents : la déclaration de naissance en ligne.

Votre enfant est né en France il y a moins de 6 mois ? Déclarez-le gratuitement en ligne depuis votre compte ameli en vous connectant sur le site « ameli.fr ». Vous aurez ainsi l'assurance que ses soins et médicaments seront pris en charge sans tarder par l'Assurance Maladie.



Depuis la création de ce nouveau service au 1^{er} septembre 2015, plus de 1850 déclarations ont été réalisées sur le compte ameli.

Pour déclarer en ligne la naissance de votre enfant, connectez-vous sur le site gratuit et sécurisé de l'Assurance Maladie, <u>www.ameli.fr</u>, rubrique « mon compte » :

- Vous avez déjà créé votre compte ? Indiquez votre numéro de sécurité sociale ainsi que votre code d'accès personnel pour vous identifier et accéder au service.
- Vous avez oublié votre code personnel ou vous n'avez pas encore créé votre compte ? Cliquez sur le lien « je demande mon code provisoire ». Un code provisoire vous sera adressé par voie postale dans les 10 jours.

Contact presse : Françoise De Rocker 03.44.10.11.12

15



La page jardin de Magali



Le mois d'octobre

Nettoyer les massifs en retirant les fleurs annuelles qui se fanent et sèchent. Diviser les plantes vivaces à floraison estivale, il faut le faire régulièrement c'est indispensable pour l'allure de la plante, c'est aussi un moyen économique pour garnir le jardin !

Le mois de novembre



Rentrer les dahlias après la première gelée. Ramasser les feuilles mortes et saines et les déposer sur le tas de compost. Vous pouvez épandre vos cendres de bois de cheminée dans vos massifs, c'est un excellent engrais, mais pas plus de 100gr par m2 et une fois par an !



Le mois de décembre

Protéger les plantes les plus fragiles. Pour les plantes en pleine terre mettre une couche épaisse de paille ou de feuilles mortes.

Pour les plantes en pots, utiliser du plastique à bulles ou du voile d'hivernage. Ne pas oublier de les aérer par beau temps.

VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Denis Valde - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson—Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant - Guy Illoul - Brigitte Biby

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE , 5 rue de la mairie - 60400 Ville Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr

Site Internet : http://www.villinfos.fr

